

N°265
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

FÉVRIER 2017



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**Total : actualité et pouvoir d'une
multinationale si bien nommée**

Côte d'Ivoire / Gabon / ONU

Révélation atomiques

Vincent Crouzet, l'écrivain et ancien consultant proche des services français avait contribué à divulguer et vulgariser par son roman, « Radioactif », les dessous de l'affaire Uramin, du nom de la firme canadienne qui a vendu à Areva des gisements inexploitable. Le prix astronomique de la transaction avait en fait certainement servi à dégager des commissions et rétro-commissions. Crouzet sort un nouveau roman sur le même sujet : « Une affaire atomique » (Lafond, janvier 2017). Mais surtout, après avoir recueilli des confidences issues du milieu bancaire, il lance un appel public à la justice française. Selon lui, si l'on veut trouver trace des bénéficiaires français des rétro-commissions dégagées en 2007, il ne reste plus qu'un seul paradis fiscal dans lequel il n'y a pas encore prescription et où la justice française peut se déployer via une demande d'entre-aide internationale : il s'agit de la principauté de Monaco. Et de donner les noms de 3 banques monégasques via lesquelles « des mouvements conséquents sont tombés sur des comptes appartenant à une éminente haute personnalité francophone, qui n'est ni française ni africaine » et qui a « des rapports très étroits avec le pays de destination de ces fonds ». Il s'agirait la filiale monégasque de la banque suisse Julius Baer, de la banque siennoise dei Monte Paschi aujourd'hui nommée Andbank Monaco et de la banque Pasche du groupe luxembourgeois Havilland. Il ajoute qu'il faut faire vite, la prescription de 10 ans prenant effet dans quelques mois...

Merci la France 1

« Moi président » termine son septennat en beauté dans la rubrique Françafrique et sous-couvert de lutte contre le terrorisme. Par arrêté des ministres de l'Economie et de l'Intérieur, les comptes bancaires de 2 opposants tchadiens et d'un opposant congolais ont été gelés, sur la base de l'article 1562-1 du code monétaire et financier qui s'applique aux personnes « qui commettent, ou tentent de commettre, des actes de terrorisme » (Libération, 27/01). Si Mahamat Nouri et Mahamat Mahadi sont ou ont été liés à des mouvements politico-militaires oppo-

sés au régime de Déby, et si Ferdinand Mbaoua a été le chef de la garde présidentielle de Pascal Lissouba, ils vivent en France depuis de nombreuses années et ont, selon Libération, un train de vie plutôt modeste. Mais surtout, ils n'ont jamais appartenu à des mouvements « terroristes », sauf à considérer comme tels tous ceux qui prônent la lutte armée contre des dictatures. C'est apparemment la logique assumée de l'État français puisque le ministère des Affaires étrangères, interpellé par des journalistes, a à son tour affirmé que « cette décision est liée aux activités de ces individus dans leurs pays respectifs en vue d'inciter et de faciliter la commission d'actes de terrorisme. » (30/01) Il s'agit bien sûr uniquement d'une petite gâterie à destination (à la demande ?) de Déby et Sassou, dont le terrorisme d'État pratiqué de longue date ne pose en revanche aucun problème. Mieux, selon le Canard Enchaîné (25/01), la femme du dictateur tchadien s'est vu accorder la nationalité française bien qu'« aucun des critères prévus par les quatre lois régissant la naturalisation (votées entre 2006 et 2016) n'était remplie... ». « Une récompense présidentielle », selon un diplomate, pour celui qui accueille le commandement de la force Barkhane. Une décision bien pratique : si un jour le tyran et sa famille risquent d'être lynchés par la population tchadienne, l'armée française pourra intervenir sous le prétexte habituel de venir au secours d'une expatriée...

Merci la France 2

Interviewé par le JDD (05/02), le général Haftar remercie « la France a fait du très bon travail, qui consiste en notre soutien, et pas seulement. Elle fait partie des pays qui se sont dressés à nos côtés. Elle nous a réellement aidé comme aucun autre pays ne l'a fait ». Et de louer le « merveilleux travail » réalisé par les militaires françaises à ses côtés en Libye qui « nous a fourni des informations, de la reconnaissance militaire et des experts dans le domaine de la sécurité qui nous ont beaucoup aidés (...) Nous avons énormément bénéficié de ces informations. Notre reconnaissance est sans limite », insiste le maréchal Haftar qui précise que même après le décès des agents de la DGSE qui avait officialisé la présence militaire française en Libye en juillet 2016, « le gouvernement français ne nous a pas abandonnés. Il nous a rapidement fourni d'autres alternatives », sans préciser lesquelles... Bien sûr le général aimerait bien un soutien « équivalent (...) sur le plan politique, au gouvernement d'union nationale », reconnu officielle-

ment par l'ONU et la France. Il reste pourtant philosophe et ne se formalise pas plus de la schizophrénie de la politique étrangère française que les élus et les citoyens français : « Mais ça nous va si nous recevons de l'aide en termes d'information et de renseignement. »

Déni freudien

« Quand la France intervient en Afrique, ce n'est pas pour exercer une influence (...) et encore moins capter des ressources », a affirmé Hollande lors de son discours pour le sommet Afrique-France de Bamako. Franchement, ça va tellement de soi qu'on ne voit vraiment pas l'utilité de le préciser...

La Grande France

L'Empire français a toujours ses défenseurs... intéressés. Depuis des années, l'archipel (inhabité) de Tromelin, dans l'océan indien, est logiquement revendiqué par l'île Maurice. Le 18 janvier dernier, rapporte Le Monde.fr, « Les députés devaient débattre du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord-cadre entre la France et la République de Maurice sur la cogestion de l'île de Tromelin », conformément à un accord signé entre les deux pays en 2010. Mais, comme le rappelle le journal, les résistances sont fortes : « Le projet de loi a été discuté et adopté en première lecture au Sénat le 18 décembre 2012. Il devait venir en discussion le 11 avril 2013 à l'Assemblée nationale, mais celle-ci fut ajournée, le ministre des outre-mer de l'époque, Victorin Lurel, ayant signifié son refus de le défendre au banc du gouvernement. Il aura fallu attendre ce mois de janvier pour qu'il soit de nouveau inscrit à l'ordre du jour »... et ajourné. Une pétition souverainiste cosignée par le député du Tarn Philippe Folliot (UDI) et le député PS Gilbert Le Bris a recueilli plus de 11 000 signatures en quelques jours. « La France s'apprête à céder de fait, et sans contrepartie, une part de notre territoire national », dénoncent-ils. Mardi matin, le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, André Vallini, a annoncé que le texte était retiré de l'ordre du jour. Certes, 11 000 signatures, c'est peu au regard du nombre de signatures dénonçant par exemple la Loi Travail de l'année dernière. Mais cette fois, le MEDEF faisait partie des opposants... Il faut rappeler que grâce aux confettis de l'Empire, la France est le deuxième pays du monde en termes de surface et de « zone économique » maritime, puisque c'est bien là l'enjeu : pêche, hydrocarbures, ressources minérales... La décolonisation a ses limites.



Une loi historique : c'est ainsi que le gouvernement cherche à faire passer la loi sur le « *devoir de vigilance* » des multinationales qui a été adoptée le 21 février. Une bien belle histoire : en 2012, un candidat socialiste qui déclare vouloir « *que soient traduits dans la loi les principes de responsabilité des maisons-mères vis-à-vis des agissements de leurs filiales à l'étranger lorsqu'ils provoquent des dommages environnementaux et sanitaires* ». Reprendre à son compte l'idée que les actionnaires et dirigeants d'un groupe économique répondent enfin des actes de leurs filiales étrangères, sociétés juridiquement indépendantes même si les profits remontent à Paris, quoi de plus normal pour un futur président en pleine campagne ? A ce stade du quinquennat, il n'étonnera cependant plus personne que cette promesse a failli rester sans suite. Il aura fallu la pugnacité de quelques associations¹, et le soutien d'une poignée de députés de la majorité, pour obtenir quelque chose – même si la montagne accouche d'une souris. La proposition de loi initiale, bien trop progressiste, n'a pas résisté aux pressions diverses et au marchandage gouvernemental, et il a fallu des mois d'intenses tractations et de navette parlementaire pour que l'Assemblée nationale vote définitivement, trois jours avant la fin de la mandature, une loi qui obligera les plus grosses multinationales à établir un plan de « vigilance ». Qu'un drame humain ou environnemental survienne à cause de l'une de ses filiales ou de ses chaînes d'approvisionnement à l'étranger, et il reviendra aux victimes de faire la démonstration que la société mère basée en France a manqué à cette « vigilance », pour peut-être obtenir une indemnisation, tandis que toute éventuelle amende sera plafonnée à 30 millions d'euros – relativement peu au regard de certains chiffres d'affaires, ce qui risque donc d'avoir un faible effet dissuasif. Non seulement l'issue de telles batailles judiciaires paraît encore im-

probable au regard de la différence de moyens, mais la loi, à peine adoptée, est déjà menacée : ses détracteurs au Parlement, où les représentants du patronat ne manquent pas de relais, n'ont pas caché leur intention de saisir rapidement le Conseil constitutionnel pour tenter de la faire annuler.

Si elle échappe aux foudres de nos « Sages », dont le conservatisme n'est plus à démontrer², cette loi sera la législation préventive la plus avancée au monde : cela montre que l'on part de loin, mais ne prouve pas pour autant qu'on arrive à quelque chose de satisfaisant. On ne peut que craindre que les dirigeants de Total puissent encore dormir tranquillement lorsque débute l'exploitation de pétrole au coeur d'un parc naturel dans une dictature, comme en Ouganda : l'histoire du groupe ne révèle-t-elle pas la manière dont ces firmes se jouent du droit, qu'elles façonnent et instrumentalisent pour mieux relégitimer une activité que les

mensonges de leurs communicants ne suffisent plus à faire accepter ?

C'est le paradoxe de ce mois de février : le nouveau livre d'Alain Deneault raconte l'histoire de la perversion du droit depuis la création de ce qui est devenu la première entreprise française, tandis qu'une avancée du droit est arrachée aux lobbys patronaux, dont l'activisme pour plomber cette loi démontre à lui-seul que ce texte contrarie leurs intérêts. C'est donc un petit pas, un pas minuscule, mais qui parvient à entrouvrir la porte derrière laquelle se cache l'irresponsabilité juridique des multinationales. Un pas qui va certes dans le bon sens, mais qui ne saura suffire. Et dont ce gouvernement devrait avoir honte de se vanter.

*Thomas Noiro*t

1. Notamment ActionAid-Peuples solidaires, les Amis de la Terre, Amnesty International, le CCFD-Terre Solidaire, le Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette et Sherpa.

2. Lire « Le Conseil constitutionnel contre l'égalité devant l'impôt », *Billets* n°264, janvier 2017.

PETIT PAS ET GROSSE FLATTERIE

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Petit pas et grosse flatterie
- 4 CÔTE D'IVOIRE La Côte d'Ivoire en ébullition

- 6 DOSSIER : TOTAL
- 6 ALAIN DENEULT « Total est une instance de pouvoir indépendante »
- 8 OUGANDA Total, la ruée vers l'Est
- 10 GABON Reconnaissance française contre dénonciation européenne
- 11 ONU Mauvaise chute pour Ladsous
- 12 SAHEL Envoyés spéciaux

LA CÔTE D'IVOIRE EN ÉBULLITION

Les récentes mutineries des corps armés ont fait parlé d'elles, mais elles ne sont pas les seules mobilisations qui agitent le pays. La France continue d'apporter son soutien à Ouattara, installé par les armes. Pourtant, entre les nombreux mouvements sociaux et la répression, la « stabilité » tant mise avant par l'ancienne puissance coloniale pour justifier sa politique africaine est loin d'être au rendez-vous.

Annoncé depuis décembre, un vaste mouvement de grève mobilise les fonctionnaires ivoiriens. Ils sont aujourd'hui touchés par une réforme des retraites passée par ordonnance en 2012. L'âge de la retraite a reculé de 5 ans pour atteindre 60 ou 65 ans – alors que l'espérance de vie est de 52 ans, selon la Banque Mondiale. Hausse des cotisations, baisse de 30 % à 50 % des pensions, l'ordonnance du Dr Alassane Ouattara passe très mal.

Après trois semaines d'une grève massivement suivie dans l'enseignement, la santé et les administrations, les organisations syndicales auraient obtenu quelques avancées et ont temporairement suspendu la grève pour reprendre des négociations, avec l'ouverture annoncée d'un Forum social initié par le gouvernement. D'autres préavis de grève sont en cours parmi les étudiants, journalistes de la radio télévision, producteurs de cacao, salariés du secteur pétrolier, etc. Leur ordre du jour contient des droits d'inscription universitaire encadrés, des revalorisations salariales, le respect du droit du travail et des libertés syndicales, un prix d'achat du cacao garanti.

Les lendemains déchantent

Le premier ingrédient qui alimente cette fronde sociale est le fossé qui sépare la communication institutionnelle du quotidien de l'immense majorité des Ivoiriens. Les « pluies de milliards » promises en 2010, « l'émergence en 2020 », la croissance économique de 8 % à 10 % sont les éléments d'une rhétorique stérile, qui sert de beaux discours à la communauté internationale et aux investisseurs mais qui ne trompe finalement presque plus personne.

Les fameux fruits de la croissance sont réservés à une petite caste pendant que l'essentiel des Ivoiriens voit son maigre budget grevé par des hausses de tarifs d'électricité, les arriérés de salaires pour les uns, le non respect du prix garanti du cacao pour les autres.

Le soutien financier de la France au régime Ouattara est en train de se renforcer puisque, selon l'ambassadeur Georges Serre, l'AFD va ajouter aux Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) une reprise des

prêts souverains à la Côte d'Ivoire. Autant dire que les garde-fous au réendettement sont levés et les objectifs de réduction de la pauvreté tombent aux oubliettes.

Répression tout azimut

Le succès des mobilisations syndicales actuelles s'explique aussi par la répression qui s'est abattue sur les autres formes de protestation. En 2011, lorsqu'après des mois de crise post-électorale, l'armée française avec l'aval de l'ONU a livré Laurent Gbagbo aux rebelles pro-Ouattara, le nouveau pouvoir ivoirien a aussi arrêté, des dizaines (selon Amnesty international, plus probablement des centaines) de partisans supposés de l'ancien président.

Au plan syndical, Basile Mahan Gahé, secrétaire général de la confédération Dignité, était alors emprisonné arbitrairement pendant 22 mois, pour s'être opposé au mouvement de grève lancé par Ouattara pendant la crise - il est décédé quelques mois après sa libération.

En juillet 2012, sous les yeux des militaires ivoiriens et des casques bleus, un raid meurtrier est mené sur le camp de déplacés de Nahibly, déjà victimes de l'ex-rébellion en 2011. Cet événement montre le sort réservé aux populations le plus en droit d'attendre une justice équilibrée.

Samba David, président de la Coalition des indignés de Côte d'Ivoire avait été arrêté brièvement en novembre 2014, alors qu'il organisait une marche contre l'injustice, puis en septembre 2015, quelques semaines avant l'élection présidentielle. Tandis que la France voyait son choix de soutenir Ouattara

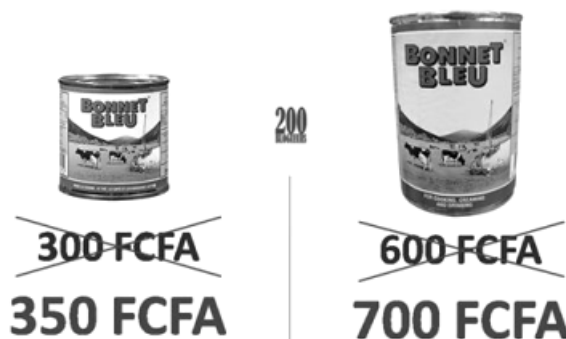
conforté par une élection largement boycottée par les Ivoiriens, Samba David, signataire avec les partis d'opposition de la Coalition nationale pour le changement, était mis au secret puis condamné à six mois de prison pour trouble à l'ordre public. Cela fera bientôt un an qu'il a purgé sa peine, mais il est encore aujourd'hui dans les geôles du pouvoir.

Hier rebelles, aujourd'hui mutins

L'actualité du mois de janvier est venue renforcer l'injustice sociale. Les toutes nouvelles institutions de la 3^e République ont été mise à mal par une série de mutineries, dont la première était l'œuvre d'ex-rebelles pro-Ouattara intégrés dans l'armée à son accession au pouvoir en 2011. Les revendications assumées de ces mutins sont une accélération de leur carrière et une prime Ecomog. Cette demande renvoie aux primes reçues par les soldats de la force ouest-africaine (en fait nigériane) qui était intervenue dans les années 90 au Liberia, au Sierra Leone et en Guinée Bissau. Dans le cas ivoirien, elle fait référence à l'argent qui aurait été promis aux recrues qui sont venues renforcer la rébellion en 2010 pour écartier définitivement Laurent Gbagbo du pouvoir. Ce type de demande refait surface régulièrement depuis la crise post-électorale, comme en 2014 où il avait déjà, semble-t-il, reçu une réponse favorable.

Au-delà des revendications affichées, cette mutinerie était une démonstration de force des ex-rebelles, dont l'intégration dans l'armée, décidée par Ouattara est évidemment très partielle. Tandis que les *commandants de zone* (commandant de zone de la rébellion), enrichis par les trafics d'or, de diamant et de cacao, sont protégés de la justice internationale par Ouattara et ont accédé aux plus hautes fonctions au sein de l'armée, une partie de la rébellion a été intégrée au plus bas de l'échelle et sans aucune formation.

Le régime ivoirien issu des armes plus que des urnes a rapidement répondu favorablement aux ex-rebelles, en leur accordant 12 millions de francs CFA chacun (pour 8400 ex-rebelles concernés, la facture est salée) !



La population ressent vraiment les retombées de la croissance économique.

Image diffusée sur Facebook par les "Indignés de Côte d'Ivoire".



Dessin dénonçant l'arrestation de 6 journalistes diffusé sur les réseaux sociaux.

Dès le premier jour de versement de cet argent, d'autres corps habillés - gendarmes, gardes pénitentiaires, policiers - déjà en place sous Gbagbo ont déclenché des mouvements similaires. Ceux-là ont été matés, quatre sont morts. La dernière mutinerie en date est celle des Forces spéciales - créées sous Ouattara. Face aux mêmes revendications financières, cette fois-ci la négociation a été menée dans le secret et quelques journalistes ont été convoqués, détenus pendant deux jours et inculpés de « diffusion de fausses informations », « divulgation du secret défense » et « incitation à la révolte ».

Après le vote de la nouvelle constitution et les élections législatives de la fin 2016, Ouattara a dû nommer un vice-président (poste qui n'existait pas jusqu'ici) et l'assemblée nationale a procédé à l'élection de son président.

Ce processus a été profondément perturbé par la mutinerie des ex-rebelles car le sortant n'était autre que Guillaume Soro, l'ancien « secrétaire général » de la rébellion, aux prises depuis plus d'un an avec les justices française et burkinabé. La première enquête suite à une plainte de Michel Gbagbo - fils de l'ancien président - pour séquestration et mauvais traitements. La seconde le soupçonne fortement de s'être impliqué

dans la tentative de coup d'État de 2015 contre la transition post-Compaoré. Au plan politique, Soro et les comzones sont les principaux bénéficiaires de la mutinerie. Cette démonstration de force permet de mesurer leur rôle dans la stabilité, ou plutôt l'instabilité en l'occurrence, du régime Ouattara.

Trois jours après le début de la mutinerie, Guillaume Soro s'est fait réélire au perchoir avec un score à la soviétique. Puis, fin janvier, ses plus fidèles comzones ont à nouveau été nommés à des postes clés au sein de l'armée. Les seigneurs de guerre « Watao » Issiaka Ouattara - et Martin Fofié Kouakou, cibles répétées des rapports des experts de l'ONU pendant dix ans, sont respectivement devenus commandant de la Garde républicaine et commandant en second de la deuxième région militaire.

Ces réponses apportées par le gouvernement révèlent en tout cas la vulnérabilité d'un pouvoir issu des armes plus que des urnes. Que faut-il donc encore pour que la diplomatie française cesse son soutien aveugle au régime Ouattara ? Sans doute malheureusement bien pire puisque c'est l'armée française qui avait livré Gbagbo aux rebelles pro-Ouattara...

David Mauger

Transparence militaire

« Nous n'avons rien à cacher », a promis Hollande au sujet du mineur abattu au nord Mali le 30 novembre dernier par un hélicoptère français du dispositif Barkhane (AFP, 14/01). Qui oserait en douter ? Bien sûr, les militaires ont commencé par dissimuler le cadavre à la va vite sans prévenir la famille, selon laquelle il s'agissait d'un enfant âgé de 10 ans qui gardait des ânes. Quand les accusations ont commencé à circuler sur les réseaux sociaux, le ministère de la Défense a fait la sourde oreille. Quand une enquête de la Minusma a été déclenchée, l'armée française a simplement admis avoir « neutralisé un membre d'un groupe armé terroriste chargé de localiser les éléments des forces françaises au profit de poseurs d'engins explosifs improvisés. » (Communiqué du 16/12/16) Quand Rémi Carayol, un journaliste de *Jeune Afrique* a révélé que le compte-rendu d'une réunion organisée avec un général de la force Barkhane dans le cadre de cette enquête confirmait la responsabilité française et l'âge de la victime, la France a déclaré qu'il s'agissait d'un guetteur agissant au profit d'un groupe terroriste « qui s'est avéré être un mineur », sans s'appesantir sur son âge et les conditions de son enterrement en catimini (Communiqué du 14/01). Interpelé lors du sommet Afrique-France de Bamako, Le Drian a persisté : « C'était une opération de combat (...) sur un théâtre de combat ». Il « s'agissait d'empêcher une action de venir percuter voire tuer des soldats français dans un convoi logistique » (AFP, 14/01). Officiellement, une enquête interne à l'armée française est toujours en cours. Mais comme on le voit, et comme d'habitude, ses conclusions semblent donc déjà écrites.

« Ce n'est pas la première fois que Barkhane est accusée d'une telle "bavure" au Mali. Le 10 octobre 2015, un enfant de 10 ans qui accompagnait son père (...) avait également péri lorsque leur véhicule avait été attaqué par les Français près du village de Boghassa (...). Les autorités françaises s'étaient déjà murées dans un silence assourdissant », rappelle Rémi Carayol (15/12/16) Par ailleurs, l'inhumation de l'enfant « avait été menée dans le respect des procédures internes », selon le général auditionné par la Minusma. « Ce qui laisse à penser que ce genre de pratique est courant », conclut le journaliste de *Jeune Afrique* (13/01).

ALAIN DENEULT

« TOTAL EST UNE INSTANCE DE POUVOIR INDÉPENDANTE »

Alain Deneault vient de publier « De quoi Total est-elle la somme » (éd. Rue de l'Echiquier), qui retrace l'histoire complexe de la firme et la replace dans le système politique et économique qui lui a donné tant de pouvoir. Il revient pour nous sur la façon d'appréhender de telles multinationales et leur rapport au droit.

Billets d'Afrique : Il y a régulièrement des rapports, reportages, publications sur Total. Qu'est-ce qui a motivé un tel ouvrage de synthèse ?

Alain Deneault : Je pars d'une évidence qu'on tend à oublier : si journalistes, représentants d'ONG, militants ou experts enquêtent sur les agissements des multinationales çà et là en vue de produire une trace (un livre, un rapport, un article, un documentaire...), c'est bien pour que, dans un second temps, cette production soit lue, croisée, étudiée, analysée. Ce qui ressort de ce second travail — auquel je me consacre — excède la somme des parties la documentation mise en relation, à partir d'un point d'analyse qui doit beaucoup à la philosophie et aux sciences sociales, donne à penser l'état du monde tel qu'il évolue et la position de poids qu'y adoptent les sociétés multinationales. Je me suis donc intéressé à cette panoplie de sources critiques et indépendantes en vue de cette synthèse, tout en consacrant une attention particulière à la production de discours émanant de la firme citée en exemple : communiqués de presse, rapports annuels dits « documents de référence », placards publicitaires, commandites de prestige, déclarations dans la presse, théories soutenues par des sites internet ou des institutions universitaires directement subventionnées par la société et enfin la production officielle de discours historiques de la part d'intellectuels organiques que l'entreprise a dûment appointés. Nous pouvons à partir des nombreux croisements que cette documentation rend possibles comprendre en quoi Total n'est pas seulement une société française qui pratique un « métier », comme se plaisent à la décrire ses représentants ; elle incarne plutôt un pouvoir d'un type nouveau, à l'instar de toutes les entreprises multinationales de son genre, actives donc dans le domaine de l'énergie, mais aussi dans ceux de la finance,

de l'industrie agroalimentaire, du transport, de la distribution, du courtage, de l'électronique... Ces nouveaux pouvoirs, qui dominent les États et les modélisent même depuis des décennies, sont très mal compris. Et cette incompréhension



empêche l'élaboration de diagnostics pertinents et de stratégies politiques adaptées pour les flanquer de contre-pouvoirs conséquents. Total, pour citer ce cas d'école sur lequel je me suis arrêté, loin de se résumer à cette société française dont on parle tant, constitue en réalité un réseau de 882 sociétés consolidées agissant dans plus de 130 pays, et dont l'actionnariat est français seulement à hauteur de 28 %. Elle a pour partenaires d'autres multinationales de son acabit, ainsi que des sociétés d'État et de nombreux gouvernements étrangers, sans parler des grandes institutions financières. Elle constitue une force de frappe redoutable auprès des législateurs et des institutions transnationales comme l'Union européenne ou la Banque mondiale, en étant partie prenante de redoutables

lobbies déferés. Le phénomène des « portes tournantes » (ou du « pantouflage ») qu'on observe en France entre ses composantes et les institutions de l'État nous amène à conclure à une relation symbiotique entre Total et la République française. On pourrait aussi faire état de ce type de rapport dans les « États » francophones comme le Congo-Brazzaville ou le Gabon, où Total a hérité du capital culturel, du « savoir-faire » et des réseaux d'Elf. On ne compte plus par ailleurs les institutions et activités scientifiques, culturelles ou communautaires que la firme finance et commandite dans le monde. Surtout, Total s'impose tel un pouvoir dans la mesure où elle ne se contient pas elle-même dans la seule filière pétrolière, puis gazière. Compétente également dans le nucléaire civil et l'énergie solaire, elle s'est lancée dans la production d'électricité et le courtage, tout en développant de nouvelles techniques hasardeuses en mer ou dans l'extraction non conventionnelle. En outre, son champ d'action concerne toujours, bien sûr, l'exploration, le transport, le raffinage, la distribution. Ainsi, forte avec ses semblables d'une maîtrise de tous les moments de la chaîne de production dans maints secteurs énergétiques, et active dans des domaines névralgiques d'un point de vue économique et militaire, Total se veut donc bien plus qu'une seule entreprise réductible à son « métier », elle est au contraire une instance de pouvoir indépendante de toute pratique particulière, qui s'est donné les moyens de réussir quelle que soit l'évolution de la conjoncture économique et politique avec laquelle elle doit composer.

Dans l'historique, on s'intéresse autant à la CFP qu'à Elf, cette dernière étant bien connue en FrancAfrique. Pourquoi était-il nécessaire de repartir selon toi de ces histoires respectives de ces deux ensembles, et en quoi l'histoire d'Elf pèse-t-elle sur ce que tu cherches à

expliciter dans ce livre ?

Total naît formellement, en 1924, sous le nom de la Compagnie française des pétroles. Ce pan méconnu de son histoire permet d'abord de comprendre qu'elle est née à plusieurs titres dans une situation d'anomie, c'est là sa scène originaire. Après la très Grande Guerre, la France victorieuse hérite des parts que détenait la Deutsche Bank dans un cartel d'entreprises créé en 1914 en vue d'une exploitation concertée des richesses du Moyen-Orient. La Turkish Petroleum Company, dont il s'agit, deviendra rapidement l'Iraq Petroleum Company. Ce forum de grandes entreprises pétrolières (Shell, la future BP, la Standard Oil qui les rejoint, puis la future Total, elle, démunie) conviendra à la manière d'un Traité de Westphalie du rapport de force qui prévaut désormais entre les grandes du pétrole. Il convient de contrôler artificiellement l'accès aux gisements et le marché de la distribution de biens pétroliers. Des accords de type oligopolistique sont alors signés entre sociétés pétrolières alors qu'ils contreviennent à toutes les lois antitrust qu'ont fait voter les gouvernements qui les parrainent. Les sociétés pétrolières apprennent à cette époque à développer des formes de collusion qui les amèneront à s'ériger comme une nouvelle forme de souveraineté, non plus interlope et mafieuse, mais plutôt méta- et transnationale. Surtout, cette période permet déjà de comprendre quel modèle se donneront ultérieurement les architectes de la Françafrique, Paris ayant toujours été à la traîne des Britanniques et des États-Uniens. En 1924 déjà, date à laquelle la République crée la Compagnie française des pétroles (dont elle détient seulement 34 % des parts) pour disposer des parts allemandes du sulfureux consortium, le gouvernement britannique est déjà l'actionnaire principal de la future British Petroleum (alors l'Anglo-Persian Company) et il a déjà procédé au démantèlement de l'Empire ottoman pour fonder de nouveaux « pays », qui se révèlent en réalité essentiellement des « enveloppes juridiques » au service d'entreprises pétrolières soucieuses de l'univers juridique des pays dans lesquels elles investissent. Après la Seconde Guerre mondiale, quand la France souhaitera diversifier son approvisionnement en pétrole, elle reproduira le modèle, Elf ressemblant à tout point de vue à la BP, et le démantèlement de l'Empire français en Afrique débouchant lui aussi sur une série d'enveloppes juridiques servant dans certains cas essentiellement les intérêts pétroliers. Comme les Britanniques,

les Français commettent l'erreur, au début, de se soucier essentiellement d'approvisionnement et de négliger la question du Frankenstein qu'ils sont en train de créer, une entité qui saura plus tard s'affranchir de ses créateurs et agir à ses propres fins.

L'idée principale que tu défends est que les multinationales ont perverti le droit, en faisant un outil de contournement de certaines réglementations voire de légitimation de pratiques indéfendables. Est-ce à dire que le droit n'est pas un levier sur lequel nous devons chercher à agir aujourd'hui ? Des initiatives comme la loi sur le « devoir de vigilance » des multinationales qui vient d'être votée en France seraient-elles vouées à l'échec ?

Le pouvoir que Total constitue est à même de conduire des opérations et de se livrer à des pratiques (fixation des cours, soutien à des régimes néocoloniaux, distribution de commissions pour accéder à des sites, soumission de populations à des travaux forcés, pollution massive...) qui choquent la conscience commune — à savoir ce qu'une communauté considère « criminel » selon la lecture que fait de ce mot le sociologue Émile Durkheim — sans pour autant qu'en droit les actions en cause soient illégales. Puisqu'un des leitmotifs des représentants de Total consiste à dire que tant qu'une chose n'est pas interdite en droit, puis dûment considérée illicite par un tribunal, celle-ci est permise, ils ont beau jeu de présenter comme « légal » l'essentiel des opérations dont la firme se rend responsable. La complicité des États, les vides juridiques, le système des endettements odieux, l'opacité des ententes amiables, la réglementation permissive de dirigeants politiques - tout autant sensibles à la séduction dont est capable l'entreprise que terrifiés devant sa puissance de feu... - sont autant de facteurs qu'il convient d'étudier pour comprendre le caractère dit « légal » de tant d'opérations choquantes. Il ne s'agit donc pas tant de nier la légalité formelle dans laquelle la firme prétend agir que d'essayer de comprendre ce que cette prétention recouvre.

Tu as connu des poursuites bâillons de 2008 à 2011 pour Noir Canada. En France, on voit Bolloré poursuivre plusieurs journalistes (même s'il vient de perdre son procès en appel contre Basta). Tu ne crains pas des poursuites pour cet ouvrage ?

Sur ce plan, les multinationales ont autant de raisons de « craindre » les

poursuites judiciaires qu'elles intentent que les intellectuels critiques qui en font l'objet. À force de collectionner les échecs devant les tribunaux, Vincent Bolloré n'est-il pas l'architecte de son propre malheur en la matière ? Il se construit lui-même une réputation de justiciable quérulent. Ses recours répétés aux tribunaux ont les allures de sautes d'humeur voisines de celles qui discréditent complètement la nouvelle administration états-unienne sous la figure de Donald Trump. Il convient de situer les poursuites-bâillons dans l'éventail de stratégies dont disposent les grands groupes, lequel comprend le marketing et le sponsoring. Marketing et sponsoring sont la carotte de la maîtrise du discours : ils séduisent les destinataires d'un message de marque tout en rendant dépendants d'un financement les détenteurs d'un accès à la parole publique qui pourraient vouloir le contester : les universitaires, les artistes, les acteurs du monde communautaire et même une frange importante du monde militant. Les poursuites-bâillons font office de bâton dans ce processus : destinées à faire peur, elles visent davantage à l'autocensure par incitation, en érigeant de temps en temps en exemple une victime de ce type de procédé, que d'une méthode destinée à être utilisée sur une base régulière. Cette stratégie est évidemment risquée, car elle place en situation de malaise les acteurs de la première catégorie qui se taisent pour un maigre pécule, mais n'en pensent pas moins, et qui sont souvent sollicités pour faire preuve de solidarité avec les cibles de poursuites-bâillons lorsque celles-ci surviennent. Aussi médiocres qu'ils puissent être souvent, ils peuvent voir en une rupture avec leur position complaisante une façon de se racheter publiquement. Après les poursuites qui visaient l'éditeur de Noir Canada, mes deux chercheurs et moi-même, bien des journalistes se sont mis à critiquer ouvertement Barrick Gold pour (se) prouver (à eux-mêmes) qu'ils n'étaient pas complètement aliénés par le système de production d'un discours hégémonique...

Propos recueillis par Thomas Noirot

Alain Deneault est directeur de programme au Collège international de philosophie à Paris et notamment auteur de Noir Canada (Écosociété), Offshore (La Fabrique), Paradis sous terre (Rue de l'échiquier / Écosociété), La médiocratie suivie de « Gouvernance » (Lux Éditeur) et Une escroquerie légalisée. Précis sur les « paradis fiscaux » (Écosociété).

DOSSIER OUGANDA

TOTAL, LA RUÉE VERS L'EST

Après avoir profité du sous-sol de l'Afrique de l'Ouest et centrale pendant des décennies, Total (ex-Elf) s'attaque au pétrole en Afrique de l'Est, et plus précisément l'Ouganda. Ce pays est dirigé d'une main de fer par Yoweri Museveni, au pouvoir depuis 1986, suite à une guerre sanglante (appelé la « Bush War ») qui a duré plus de 5 ans.

De très importantes réserves pétrolières ont été découvertes en 2006, aujourd'hui estimées à près de 6,5 milliards de barils (équivalentes aux réserves cumulées du Gabon, du Congo Brazzaville, du Tchad et de la Guinée Equatoriale¹ par exemple !) et qui attire depuis lors les intérêts les plus voraces de toute une panoplie de multinationales, au premier rang desquelles la major française Total.

Dominante Total

Celle-ci est présente dans le pays depuis plus de 60 ans via sa filiale marketing (où elle a aujourd'hui environ 25% des parts du marché). Entre 2011 et 2012, elle rachète, tout comme l'entreprise chinoise CNOOC, 33% des trois licences de la junior anglo-saxonne Tullow Oil qui en avait obtenu le monopole. Chaque membre de ce consortium

possédait donc, et ce jusqu'à début janvier 2017, un tiers des parts de chaque licence, Total étant opérateur du champ principal, qui se trouve dans le parc naturel du Murchison Falls. Le 3 août 2016, Total obtient les licences de production, tout comme Tullow oil (CNOOC les avait déjà obtenues). Le 9 janvier dernier, Total annonce racheter encore 21,57% des licences de Tullow pour un montant de 900 millions de dollars, possédant ainsi 54,9% des parts de l'ensemble des licences du pays, et devenant ainsi de loin l'entreprise principale d'exploitation en Ouganda.

Le tracé du pipeline, ou le jeu de dupes de Total

Pour exporter le pétrole qui se trouve à l'ouest de l'Ouganda au niveau du lac Albert (à la frontière avec la République Démocra-

tique du Congo - RDC), deux tracés pour le pipeline ont été débattus : le premier vers le Kenya - soutenu notamment par Tullow Oil-, et le second vers la Tanzanie - soutenu par Total. Alors que le premier semblait avoir les faveurs du président Y. Museveni qui avait signé dès août 2015 un accord de principe avec Uhuru Kenyatta (président du Kenya), Total réussit à complètement changer le premier plan. En effet, la major française, d'après la Lettre de l'Océan Indien (6/5/2016) et d'autres médias ougandais, propose au gouvernement ougandais de financer seule la construction du pipeline de la zone pétrolière au port de Tanga (en Tanzanie), pour un coût estimé entre 3,5 et 4,5 milliards de dollars. Suite à cette alléchante proposition, Kampala annonce en avril 2016 que le pipeline passera comme le souhaite Total par la Tanzanie, et signe un accord dans ce sens avec les autorités de Dar Es Salam. Sauf que fin 2016, revirement de situation, la major annonce qu'elle n'a jamais fait une telle promesse, et « affirme avoir simplement assuré le régime de Yoweri Museveni de sa bonne volonté quant à la mobilisation de fonds pour le projet » (Lettre de l'Océan Indien, 11/11/2016), ce qui fait bien sûr enrager la présidence ougandaise... Cela rappellera à cette dernière de ne pas faire confiance à cette entreprise française !

Expulsions massives

Bien que l'exploitation n'ait pas encore commencé (elle est attendue entre 2018 et 2020 probablement), les effets négatifs sur les populations locales et sur l'environnement se font déjà largement ressentir.

Depuis la découverte du pétrole dans la zone du bassin du lac Albert, un accaparement de terres à l'encontre des populations –majoritairement des paysans- fait rage, en-



Tracé du pipeline de l'Ouganda au port de Tanga en Tanzanie. Source Wikipedia.

1. D'après les chiffres annuels des réserves mondiales fourni dans le rapport de la firme pétrolière BP, « BP Statistical Review of World Energy June 2016 ».

2. Voir notamment le rapport de l'ONG CRED « *Up Against Giants* », de Global Rights Alert « *Acquisition of Land for the Oil Refinery: Tracking Progress in Resettling Project Affected Persons who opted for land for land Compensation* » ou encore le site oilinuganda.org.

trainant expropriations et expulsions massives² de la part de spéculateurs fonciers qui arrivent à obtenir des titres fonciers de manière illégale, alors que les populations locales ne peuvent majoritairement revendiquer que des droits coutumiers. Ces derniers, bien que reconnus par la Constitution, n'ont que peu de valeur devant un tribunal face à des titres fonciers. Aujourd'hui, 6 personnes possèdent à elles seules 8400 hectares (*La Lettre de l'Océan Indien*, 11/09/2016.) par exemple. Pourquoi ce soudain intérêt pour toutes ces terres dans la zone pétrolière ? Notamment afin d'obtenir par la suite des compensations de la part des multinationales ou de l'Etat pour l'utilisation de leurs terres. Ce phénomène d'accaparement est accentué par le fait que l'Etat ougandais et les multinationales ne compensent pas du tout de la même manière des personnes ayant juste des terres sous le régime des droits fonciers coutumiers –pour lesquels les compensations sont souvent ridicules- que celles avec un titre foncier, pour lesquels les compensations peuvent être extrêmement élevées (ce type de titre de propriété étant quasi réservé à une élite du fait du coût de la démarche et des pratiques de corruption quasiment nécessaires pour les obtenir). Dans la zone pétrolière, certains villageois ont obtenu comme compensation pour des maisons en dur l'équivalent du prix de deux paquets de cigarettes... Suite à ces expulsions massives, de véritables camps d'expulsés sont apparus, concentrant parfois plusieurs milliers de personnes vivant les unes sur les autres.

Double discours sur l'environnement

Le groupe Total a aussi des licences d'exploration en RDC, et notamment au niveau du parc national des Virounga qui se trouve juste à la frontière avec l'Ouganda. L'entreprise s'est engagée, suite à une grande campagne internationale de différentes ONG, mais aussi de l'Unesco, à ne pas faire de forage au niveau du parc (mais uniquement autour) afin dit-elle de préserver l'environnement... Pourtant en Ouganda, la major française ne voit pas le problème de forer et d'exploiter du pétrole au sein du plus grand parc naturel ougandais, le Murchinson Falls. Les ONG locales ont énormément de mal à enquêter sur ce qui s'y passe, du fait notamment d'une très importante militarisation interdisant l'accès de la zone où se passent les activités pétrolières dans le parc. Mais le fait que les villageois qui vivent autour du parc se plaignent de la sortie de plus en plus récurrente d'animaux qui cherchent à fuir la

zone protégée, est déjà une preuve que ces derniers sont au minimum dérangés par les nouvelles activités préparant la future exploitation pétrolière dans le parc naturel.

Contournement fiscal

On retrouve également les pratiques courantes de Total de tout faire pour payer le moins d'impôts et autres taxes possible... L'exploitation du pétrole en Ouganda risque une nouvelle fois de ne pas profiter à ses véritables propriétaires : la population ougandaise !

En effet, suite à l'acquisition par Total de 33% des parts de licence de Tullow Oil en 2012 - dont la valeur est estimée à 2,9 milliards de dollars - l'entreprise française devrait, selon la législation ougandaise, être taxée pour cette transaction. Et selon la Constitution ougandaise, la fiscalité relève exclusivement de la législation de l'État. Malgré cela, Total refuse de s'acquitter de cette taxe, et a déposé une requête en arbitrage commercial international contre le gouvernement ougandais (ce type d'arbitrage tant



Yoweri Museveni reçu par François Hollande en novembre 2016.
Photo Ambassade de France en Ouganda.

décrié dans les projets d'accords de libre échange de nouvelle génération comme ceux entre l'Union européenne et les États-Unis -le TAFTA- et le Canada -le CETA). La major a pu faire cela du fait d'un traité bilatéral signé en 2000 entre l'Ouganda et les Pays-Bas et qui permet à tous les investisseurs néerlandais de requérir un arbitrage devant un tribunal de trois arbitres issus en général de cabinets d'avocats d'affaires, s'ils estiment avoir été traités injustement. Total E&P Uganda BV étant enregistrée aux Pays-Bas, l'entreprise est considérée comme un investisseur néerlandais. Si cet arbitrage est suspendu (temporairement) depuis janvier 2016, cela permet, en plus de ne pas s'acquitter (en tout cas pour l'instant) de la taxe réclamée par l'Ouganda, d'avoir un moyen de pression énorme sur l'Etat. En effet, les amendes de ce type d'arbitrage peuvent s'élever à plusieurs millions voire dizaines de millions de dollars et n'offrent pas de possibilité de recours ! Pourtant lors d'un litige précédent entre une autre compagnie

pétrolière –Heritage Oil and Gas- et l'autorité fiscale ougandaise, la Haute Cour a interdit au gouvernement de renvoyer la procédure devant un tribunal d'arbitrage extérieur... mais Total n'est pas une entreprise comme les autres !

Diplomatie économique

Si les relations qu'entretient la France avec l'Ouganda ne sont aujourd'hui pas du tout équivalentes avec celles concernant les pays africains du « pré carré » (notamment en termes de coopération militaire, qui si elle existe et semble être en augmentation depuis quelques années, reste très loin de celle entre les États-Unis et l'Ouganda), la diplomatie française fait clairement les yeux doux au dictateur Museveni. Outre l'augmentation de la coopération militaire, la présence de l'Agence Française de Développement (AFD) est aussi de plus en plus forte. Cela s'est remarqué aussi lors de la dernière élection présidentielle (février 2016) : alors que le département d'État américain et l'Union européenne (UE) ont plusieurs fois critiqué de manière officielle le processus électoral, la France comme à son habitude n'a osé aucune critique. Pourtant, le simple fait que le gouvernement ait recruté près d'1,6 millions de civils³ et qui ont été en partie armés (pour une population de moins de 38 millions de personnes), pour officiellement assurer la « sécurité » et le « respect » du vote, suffisait à justifier des critiques avant même les violences post-électorales qui ont fait plusieurs morts...

Cela a aussi été flagrant le jour de l'investiture de Museveni : alors que les représentants des États-Unis et de l'UE sont partis en plein milieu de la cérémonie en signe de protestation (notamment dû à la présence du dictateur soudanais Omar El-Bechir, recherché par la Cour pénale internationale), l'ambassadrice française a attendu sagement la fin de l'investiture pour aller féliciter le dictateur ougandais. Ce dernier a d'ailleurs été reçu à l'Élysée lors d'une visite de 3 jours en France fin septembre, afin de parler notamment business... Discussions qui ne pouvaient que plaire à toute une panoplie d'entreprises françaises qui rêvent de profiter des opportunités liées à la future exploitation pétrolière, comme par exemple Bolloré qui cherche à se positionner pour la construction du pipeline qui devra relier la zone pétrolière à l'Océan indien.

Mélanie Riber

3. Uganda election: On patrol with the 'preventers' - but just what are these unpaid vigilantes for?

GABON

RECONNAISSANCE FRANÇAISE CONTRE DÉNONCIATION EUROPÉENNE

Alors que la France a de nouveau reconnu le coup de force d'Ali Bongo du 27 août 2016, l'Union européenne et les eurodéputés dénoncent cette caricature d'élection, les répressions qui ont suivi celle-ci, et pointent du doigt la responsabilité de la France.

Ali Bongo, lors de la dernière parodie d'élection présidentielle gabonaise, aurait recueilli dans la province du Haut Ogooué (région de naissance du clan Bongo), selon le ministère de l'Intérieur gabonais, 95,47 % des suffrages, avec un taux de participation de 99,93 %. Ce résultat avait permis de faire basculer le vote en faveur d'Ali Bongo Ondimba au niveau national, avec un écart de moins de 5 600 voix. Victoire qu'a entérinée le 23 septembre la Cour constitutionnelle gabonaise, institution présidée par la belle-mère du dictateur, Mme Mborantsuo. Cette dernière fut d'ailleurs décorée en France le 28 novembre dernier par Jean-Claude Marin, le procureur général de la Cour de cassation de Paris, « *en signe d'amitié entre les deux cours* » (cf. *Billets* n°264, janvier 2017).

Diplomatie du chiffre

Du fait de la tricherie tellement flagrante, la diplomatie française avait émis quelques doutes sur la réalité de la victoire d'Ali Bongo juste après l'annonce des résultats et dire attendre la publication du rapport final de la mission d'observation de l'Union européenne (MoUE). Mais dès le 31 octobre à Abidjan, Manuel Valls a fait une déclaration qui a ravi la présidence gabonaise : « *Le Gabon a un président. Et le seul souhait que nous pouvons émettre, c'est qu'il y ait un dialogue, une réconciliation* ». Le ministère français des Affaires étrangères a confirmé cette reconnaissance trois semaines plus tard, tout cela juste avant la sortie du rapport de la MoUE. Souhait de dialogue et de réconciliation donc, mais sûrement aucun souhait pour que les résultats concordent avec la volonté du peuple gabo-

nais et que justice soit faite contre les commanditaires des répressions mortelles des manifestants !

Le 12 décembre, le rapport de la MoUE¹ fut donc publié, et indiqua sans détour que les « *anomalies* » observées dans le Haut-Ogooué « *mettent en question l'intégrité du processus de consolidation des résultats et du résultat final de l'élection* ». La Cour constitutionnelle n'est pas non plus épargnée par les critiques de l'UE, tant pis pour la médaille française de « l'amie » de Jean-Claude Marin. Les auteurs du rapport pointent en effet « *l'opacité dans laquelle la procédure contentieuse des résultats a eu lieu* » et déplorent que la confrontation des procès-verbaux n'ait « *pas été autorisée* ». « *Le traitement du contentieux par la Cour n'a pas permis de rectifier les anomalies observées lors de la phase de consolidation des résultats* ».

Demande de sanctions

Suite à ce rapport, les députés européens ont adopté une résolution le 3 février dernier qui de nouveau déplaît au plus haut point au clan d'Ali Bongo et au PDG (parti au pouvoir), mais aussi sûrement au gouvernement français. En effet, dans leur résolution, les eurodéputés soulignent que les « *résultats de l'élection présidentielle de 2016 au Gabon ont été "non transparents"* », sont « *hautement douteux* » et remettent « *en cause la légitimité du Président Bongo* »². Ils pointent aussi du doigt le non-respect des droits de l'Homme et l'absence d'élection transparente en expliquant que c'est ce qui a fait plonger le pays « *dans une longue période d'instabilité politique et de violence* »³. Ils rappellent aussi que les manifestations ont été « *violemment réprimées* » et ont entraîné « *la mort de plusieurs personnes* », que les répressions continuent contre les militants de l'opposition et de la société civile, et déplorent que la liberté des médias se soit encore plus détériorée. Mais surtout, la

résolution invite le Conseil Européen à « *envisager d'imposer des sanctions ciblées aux responsables des violences post-électorales, des abus des droits de l'homme et du sabotage du processus démocratique dans le pays* », et ce au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou.

Protection française

Mais si cela s'avère être une vraie avancée pour l'UE, les eurodéputés ont bien conscience que le soutien de la France envers et contre tout apporté au clan Bongo risque de bloquer de fait toute sanction contre les responsables du régime, comme cela a été bien visible lors des débats parlementaires⁴.

C'est ainsi que par exemple Jo Leinen (eurodéputé allemand), lors des débats parlementaires, après avoir appelé à des sanctions ciblées contre Ali Bongo et son entourage, a dit espérer que la France ne « *va pas bloquer de telles démarches et mesures* ». Appel renouvelé sur son compte Twitter. Selon l'eurodéputée française Marie-Christine Vergiat, la MoUE n'a pas pu tirer toutes les conséquences de ces observations du fait de la « *reconnaissance implicite des résultats par le gouvernement français* ». Michèle Rivasi, autre eurodéputée française, considère pour sa part que l'Europe est présente vis-à-vis de Kabila en République Démocratique du Congo, mais qu'au Gabon celle-ci est « *assez absente. Peut-être parce qu'il y a la présence française qui n'est pas assez dynamique pour montrer les aberrations qu'il y a eu au niveau de ces élections* » ajoute-t-elle, ce qui en langage diplomatique signifie en fait aucune critique...

Beau succès : en plus de s'être aliéné la population gabonaise et d'avoir -a minima- validé cinq nouvelles années de dictature au Gabon, le gouvernement français reçoit de plus en plus de critiques de la part des parlementaires européens.

Thomas Bart

1. Site de la MoUE et rapport complet.

2. Communiqué de presse du Parlement européen, le 2 février 2017.

3. Résolution adoptée par le Parlement européen, le 2 février 2017.

4. Gobon review, Plénière du Parlement européen : Le régime d'Ali Bongo ciblé, 02/02/2017.

ONU : MAUVAISE CHUTE POUR LADSOUS

Le nouveau secrétaire général Guterres semble vouloir reprendre en main l'institution et contrecarrer la trop grande influence de certains membres du Conseil de sécurité, dont la France.

La 13 octobre 2016, l'assemblée générale de l'ONU a élu l'ancien premier ministre socialiste du Portugal António Guterres comme secrétaire général de l'ONU, succédant ainsi au sud-coréen Ban Ki-moon.

Cet ancien premier ministre du Portugal fut président de l'Internationale socialiste à la suite de Pierre Mauroy. Il incarne pour certains le renouveau nécessaire à l'institution internationale dont l'action est largement ternie, en premier lieu par l'instrumentalisation qu'en font les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (les « P5 » sont la Chine, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de la Russie), au détriment de l'Assemblée générale qui regroupe la très grande majorité des pays. Son discours inaugural comporte des éléments encourageants, comme l'exigence pour l'ONU de soutenir « *plus les pays dans leurs efforts pour renforcer leurs institutions* » et « *de rétablir les droits humains comme une valeur fondamentale qui doit être défendue en tant que telle, et non à des fins politiques autres* ».

Si l'usage du droit de veto est la façon la plus directe pour un membre permanent d'imposer ses vues (la France au sujet des Comores, la Russie sur l'Ukraine, les États-Unis sur le conflit israélo-palestinien...), cette instrumentalisation consiste aussi à (tenter de) faire approuver par le Conseil de sécurité des interventions militaires qui visent à renverser des régimes (les États-Unis de Bush en Irak, la France de Sarkozy en Libye et en Côte d'Ivoire, lire *Billets* n°215) ou des résolutions qui au contraire paralysent l'ONU (Rwanda, Sahara occidental, Israël-Palestine, Syrie...). Dans ces derniers cas, avant même le vote du Conseil de sécurité, le pays à l'initiative d'une résolution exerce une influence déterminante sur le sujet en question. La seule règle, établie à la création de l'ONU, concerne les territoires à décoloniser et consiste à confier le stylo à la puissance coloniale concernée. Elle perdure encore puisque, sauf cas exceptionnel, la France continue de « tenir le stylo » lorsqu'il s'agit de ses anciennes colonies (lire *Billets* n°204).

Outre leur vote au Conseil de sécurité, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France (désignés comme les « P3 ») exercent aussi

une grande influence sur la constitution du secrétariat général de l'ONU, chargé de représenter l'institution et de mettre en oeuvre sur le terrain sa politique.

Pour Richard Gowan (*World Politics Review*, 13/02), « *au plus bas, l'ONU peut être vu comme un royaume médiéval gravement divisé, avec de puissants barons qui dirigent leurs fiefs départementaux selon leurs propres règles.* »

Certains experts préconisent des changements profonds dans la structure même du secrétariat général, notamment une refonte du Département des affaires politiques (DPA) et du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) tenus par les barons du « P3 ».

Guterres a pour le moment lancé une évaluation interne du pilier Paix et sécurité qui rendra ses conclusions en juin. En attendant la réforme annoncée, il a reconduit à leur poste, mais pour un an seulement, quelques hauts diplomates, dont l'américain Jeffrey Feltman, proche des Démocrates, comme sous-secrétaire aux affaires politiques. Il s'agit, avec le sous-secrétariat aux opérations de maintien de la paix, du poste le plus convoité autour du secrétaire général. Tandis que le DPA, longtemps détenu par les Britanniques, est depuis dix ans aux mains de la diplomatie américaine, le DPKO, créé en 1992, est accaparé depuis 20 ans par la diplomatie française. L'actuel sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix Hervé Ladsous (lire *Billets* n°218) ayant jeté l'éponge, c'est Jean-Pierre Lacroix qui va assurer l'intérim d'un an, d'ici une réforme qui devrait rendre l'organisation « *plus agile et efficace* » selon Guterres. Selon *Le Monde* (14/02), « *De nombreux diplomates ne cachent pas leur déception de voir un nouveau Français diriger ce département, une « pépîte » que Paris conserve depuis vingt ans. « C'est business as usual », se plaint l'un d'eux, qui aurait voulu voir le nouveau secrétaire général de l'ONU mettre un terme à*

cette tradition. ». Pour Gowan, « *La Chine a fait pression pour avoir le poste... Mais Antonio Guterres devait une faveur à la France, qui a été l'une des grandes puissances à soutenir très activement sa candidature au poste de secrétaire général.* ».

Innercitypress avait déjà rapporté ce même marchandage lors des précédentes élections à la tête de l'ONU (*Billets* n°204).

La Russie, qui dénonçait régulièrement l'instrumentalisation de l'ONU par les « P3 », serait sur le point de remporter un nouveau poste de sous-secrétaire général chargé du contre-terrorisme. Un autre rééquilibrage pourrait bientôt bénéficier à la Chine. C'est pour le moment un élément dans la balance du débat sur les contributions financières puisque Trump avait annoncé sa volonté de baisser celle des États-Unis. D'autant plus que la Chine a annoncé en 2016 qu'elle allait monter sa contribution aux opérations de maintien de la paix de 2600 à 8000 casques bleus.

Guterres semble aussi vouloir changer la nature des liens entre l'ONU et l'Union africaine, qu'il a cité comme "notre partenaire régional international le plus pertinent" dans son discours inaugural. Selon *La Lettre du continent* (01/02), Guterres « *a expressément interdit à ses principaux collaborateurs de se rendre* » au sommet des chefs d'États de l'Union africaine, préférant « *lui-même conduire une délégation restreinte* ». Il semble que les réunions à huis clos, notamment sans la présence des représentants de l'Union européenne et de l'ONU, y ont été l'occasion de débattre de sujets sensibles qui fâchent les diplomates européens, plus précisément français. D'après la *BBC* (01/02), désormais « *l'Union africaine soutient un retrait collectif des pays membres de la Cour pénale internationale* » et « *[leur] recommande de renforcer la Cour africaine de justice* ». *Mondafrique* (03/02) ajoute que la question du franc CFA a aussi été abordé.

La lettre du continent précisait que « *victime d'une mauvaise chute* », Ladsous s'était fait porter pâle au sommet de l'UA. La chaise du futur ex-sous-secrétaire est-elle si haute ?

David Mauger

ENVOYÉS SPÉCIAUX

France 2 a diffusé le 26 janvier dernier une enquête passionnante sur les coulisses de la libération des otages enlevés sur le site d'Areva au Niger en 2010.

Les journalistes le reconnaissent : de nombreux points restent obscurs. Mais ce qui paraît certain, c'est que la détention des otages a été inutilement prolongée, du fait des rivalités entre négociateurs et entre services de l'État. Jean-Marc Gadoullet (ancien du service action de la DGSE, ex-conseiller de Déby au Tchad notamment) initialement mandaté par Areva et Pierre-Antoine Lorenzi (ex-cadre de la DGSE, patron de la société de sécurité Amarante), sollicité par le ministère de la Défense, ont notamment agi en concurrence et revendiquent aujourd'hui la paternité de la libération des otages. Côté africain, Mohamed Akotey (Touareg nigérien, proche du président Issoufou) et Ahmada Ag Bibi (ex-Ansar Dine, député de Kidal au Mali) ont également réagi dans la presse (Rfi.fr, 31/01 et 03/02) pour tirer la couverture à eux. Des cafouillages sont attribués à la rivalité entre d'un côté Le Drian et son directeur de cabinet, Lewandowski, qui a introduit son ami Lorenzi, et de l'autre le directeur de la DGSE, Bernard Bajolet, théoriquement subordonné au ministère de la Défense, et qui s'y est opposé. Un différend que le président Hollande aurait mis plusieurs mois à trancher.

Des questions troublantes en suspens

Citons quelques-unes des zones d'ombre sur lesquelles les journalistes ont mis le doigt. Pour la libération des trois premiers

otages, une femme et deux Africains, jugés de peu de valeurs pour AQMI, entre 12 et 13 millions auraient été décaissés via Gadoullet. Un montant considéré comme exorbitant pour plusieurs observateurs et qui aurait notamment mis en colère l'ex-président malien ATT, qui suspectait qu'une partie de la somme se soit évaporée en retro-commissions. Les journalistes s'interrogent sur le rôle de Guéant.

Deuxième interrogation : pourquoi l'Elysée, entre les deux tours de la présidentielle de 2007, a-t-il stoppé la libération des otages restant qui paraissait acquise ? La DGSE et le général Puga, chef d'état-major particulier de Sarkozy, évoquent plusieurs arguments, notamment un contexte électoral peu favorable, jugés peu crédibles par les équipes d'Areva. Une proche conseillère de Sarkozy prétend que ce dernier n'était pas tenu informé. Est-ce crédible ? Puga sera maintenu à son poste par Hollande, ce qui n'était jamais arrivé auparavant : faut-il y voir un rapport ? Suite à la plainte d'un ex-otage, une enquête judiciaire est en cours qui devra déterminer si Puga a agi de sa propre initiative.

Troisième mystère : c'est 4 jours après la libération des otages que les journalistes de RFI, Gislaine Dupont et Claude Verlon ont été assassinés. On sait aujourd'hui qu'ils enquêtaient discrètement sur les conditions de libération des otages. Les autorités françaises ont toujours nié le moindre rapport entre les deux événements, pourtant évoqué comme

une possibilité crédible dans une note de la Direction du renseignement militaire (DRM), qui rapporte qu'un des membres d'AQMI, Ag Bakabo, se plaint de ne pas avoir reçu sa part de rançon. Un détournement a-t-il eu lieu, et si oui avant ou après la remise de l'argent (30 millions d'euros) ?, s'interroge Alain Juillet, ancien directeur de la DGSE. Selon d'autres sources, c'est la libération de djihadistes d'AQMI détenus à Bamako qui aurait été promise et non tenue. Lorenzi évoque quant à lui une rallonge de 3 millions d'euros promise à des intermédiaires mais que Bajolet aurait refusé de décaisser. Il nie pourtant tout lien avec l'assassinat.

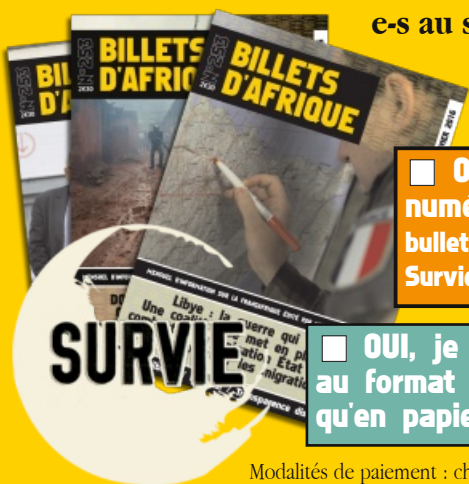
Secret défense, as usual...

Plusieurs éléments troublent particulièrement les familles et les amis des victimes. L'ordinateur de Gislaine Dupont avait été piraté et a été nettoyé par quelqu'un qui s'est introduit dans son appartement parisien le jour même de son enlèvement. Par ailleurs, pourquoi le secret a-t-il été maintenu sur la plupart des documents réclamés par la justice et en possession des services ou de l'armée française, qui n'ont eu de cesse de mettre des bâtons dans les roues aux journalistes de France 2 venus enquêter à Kidal ? Selon Médiapart (26/01), « plusieurs des témoins qu'ils devaient interviewer se sont rétractés après avoir reçu des menaces ». Que cache donc l'État français dans cette affaire ?

Raphaël Granvaud

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : **Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil**

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :
 prénom :
 adresse :
 code postal :
 ville :
 email :

TARIFS

France : 25 €
 Petits budgets : 20 €
 Étranger et Outre-mer : 30 €